

ment; les Poulains qui n'ont point encore assez de force dans les hanches pour chasser & accompagner le devant, & qu'on veut trop tôt préférer au galop, prennent aussi cette allure, de même que les Chevaux de chasse, lorsqu'ils ont les jambes de derrière usées.

ARTICLE III.

Des Allures artificielles.

Les mouvemens artificiels sont tirez des naturels, & prennent différens noms, suivant la cadence & la posture que l'on donne aux Chevaux dressés au manège qui leur est propre.

Il y a, selon l'usage ordinaire, deux sortes de manéges; le manège de Guerre, & celui de Carrière, ou d'école.

On entend par manège de guerre, l'exercice d'un Cheval sage, aisé & obéissant aux deux mains qui part de vitesse, s'arrête & tourne facilement sur les hanches; qui est accoutumé au feu, aux tambours, aux étendarts; & qui n'a peur de rien.

Par manège de Carrière ou d'Ecole, on doit entendre celui qui renferme tous les airs inventés par ceux qui ont excellé dans cet art, & qui sont ou doivent être en usage dans les Académies bien réglées.

Parmi ces différens airs, il y en a de bas & de relevés.

Les airs qu'on appelle *Bas*, sont ceux des Chevaux qui manient près de terre.

Les airs relevés sont ceux des Chevaux, dont les mouvemens sont détachés de terre.